



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSG 2024-11-03

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION POUR UN MAGASIN TEST AU 17 RUE MERCERIE

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Dans le cadre de la redynamisation de son centre-ville, la commune de Sisteron a entrepris depuis plusieurs années, une politique de rachat de locaux commerciaux afin de les proposer à des artistes, artisans ou à entrepreneurs souhaitant lancer une activité. C'est dans le cadre des magasins test que le local, objet de la présente convention, a été attribué.

La candidature de « COLLINES DE PROVENCE » pour exercer une activité de vente de cosmétiques et senteurs d'intérieurs, a été reçue et analysée par la commission, réunie le 21 octobre 2024. Cette dernière a donné un avis favorable pour lui attribuer le local 17 rue Mercerie.

CONSIDERANT que le dossier « COLLINES DE PROVENCE » était complet et correspondait aux critères d'occupation d'un magasin test,

CONSIDERANT que la commission d'attribution des locaux commerciaux a donné un avis favorable.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de donner à bail le local commercial sis 17 rue Mercerie à Sisteron (04200) d'une superficie de 80m² à la société « COLLINES DE PROVENCE » représentée par Paul-Benoît CHEVALIER, directeur général pour y exercer une activité de vente de cosmétiques et senteurs d'intérieur.

ARTICLE 2 : le bail prendra effet le 1^{er} février 2025 pour une durée de 10 mois, renouvelable deux fois sans ne pouvoir excéder 30 mois au total soit le 31 juillet 2027. Le loyer mensuel est de 350€ assorti d'un dépôt de garantie de 350€, équivalent à un mois de loyer.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 19 décembre
2024

Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU